

Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication
Gérard MANDVILLE
25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

N ° 2 7 4

OCTOBRE

1 9 8 9

SNTRS

C.N.R.S. ELECTIONS AUX C.A.P.

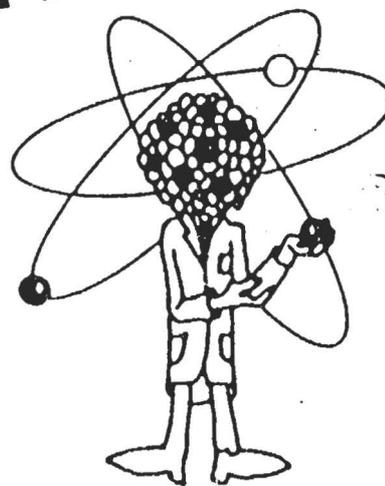
VOTEZ

DU 7 NOVEMBRE
AU 12 DECEMBRE

1 9 8 9

POUR LES CANDIDATS DU

S.N.T.R.S.-C.G.T.



Plus de voix
et plus d'élus

SNTRS-CGT

- POUR être mieux défendu,
- POUR imposer à la direction de vraies négociations
- POUR la satisfaction de nos revendications.

CAP du CNRS :

du 7 novembre au 12 décembre 89

VOTER pour les candidats du SNTRS-CGT

Appel des Personnels du C N R S à voter et faire voter pour les candidats du S N T R S-C G T aux C A P

Les Personnels du CNRS doivent élire leurs représentants dans les Commissions Administratives Paritaires du 7 novembre au 12 décembre 1989.

Ces élections interviennent alors que la Direction du CNRS et le gouvernement se refusent obstinément à satisfaire les revendications des Personnels dont la situation ne cesse de se dégrader.

Cet autoritarisme s'est traduit dans les C A P où les représentants de la Direction ont souvent recouru au vote bloqué comme seul argument dans les discussions sur le dossier des agents.

Direction et gouvernement veulent donner l'illusion que la concertation est la règle alors qu'ils ont opté pour une autre voie:

- imposer leurs choix par tous les moyens en essayant de les faire avaliser par les organisations syndicales.

- tenter de transformer les syndicats en courroies de transmission.

Nous disons non à ces méthodes, il faut négocier !

Les soussignés appellent leurs collègues à voter et à faire voter pour les candidats présentés par le SNTRS-CGT:

** - pour doter les C A P de représentants du Personnel combattifs.*

** - pour dire sans ambiguïté à la Direction du CNRS et au gouvernement qu'ils doivent ouvrir de réelles négociations pour l'amélioration des carrières, le reclassement de tous les sousclassés, la revalorisation des salaires, contre la précarisation de l'emploi et pour le recrutement sur postes de titulaire.*

** - pour soutenir l'action syndicale déterminée, indépendante, unitaire et démocratique.*

LISTE DES PREMIERS SIGNATAIRES DE CET APPEL :

| | |
|---|---|
| ANDRIEU Jean-Louis, UA244LYON | LABORIE André, IRESCO PARIS (élu sortant) |
| BADOLO Lydie, IRC LYON | LALLIER Roger, LAL ORSAY |
| BAZIN Jean-Pierre, U66 INSERM | LARQUE Philippe, CGS STRASBOURG |
| BERTHAULT Annick, INSERM | LESSELBAUM Claude, IRC LYON |
| BLANC Bernard, IRC LYON | LUCAS Christine, IRC LYON |
| BLANCHARD Monique, LYON | MADEJ Christine, LYON |
| BOLLAND Juliette, IRC LYON | MANDVILLE Gérard, ORSAY |
| BOUYRIES Philippe IAS VERRIERES | MEENS Roger, UA482 STRASBOURG |
| BRIOT Roger, LURE ORSAY | MERVILLE Pierre, URA870 PARIS |
| BRUN Evelyne, PIREN PARIS | MICHEL Guy, LPGP UA73 ORSAY |
| BRUN Michelle, IRC LYON | MICHEL Martine, PARIS B |
| CAPARROS Jean-Pierre, LYON | MORAL Patricia, IRC LYON |
| CHAMBOSSE Anne-Marie, IRC LYON | MOZZANEGA Henri, IRC LYON |
| CHOISY Joël, SNCI GRENOBLE | NEEL Henry, UA1158 |
| DEVILLIERS Ginette, IRBM PARIS 7 | OMNES Jean, GIF |
| DEVILLIERS René, U66 INSERM | PAGE Gabriel, GDCP MONTPELLIER |
| DI GIUSTO France, CEPE MONTPELLIER | PAILHAREY Daniel, GPEC MARSEILLE |
| FAURE Maurice, IRC LYON | PEJOUX Robert, CLERMONT-FERRAND |
| FITOUSSI Jean-Pierre, ESPCI PARIS | PONCHEL Gérard, CRECOO07 LILLE |
| FONDERE Jean-Pierre, LPMTM VILLATENEUSE | POREAU Michel, OBSE MEUDON |
| FOURNIER Irène, LASMRS IRESCO PARIS | SALIGNIERE Guy, CEGET BORDEAUX |
| GAUTIER Nicole, LYON | STEINMETZ Daniel, LGC TOULOUSE |
| GIMENEZ Marie-Thérèse, IRC LYON | TARANTOLA Roger, PARIS B |
| HIRSCH Jacky, UA902 GEO STRASBOURG | TERRASSON Robert, LYON |
| JACOBZONE Monique, LYON | TOURNIER Josette, AD LYON |
| JACQUET Anne-Yvonne, UA315 PARIS | URBAIN Annie, IRC LYON |
| JEAN Nicole, GIP RECLUS MONTPELLIER | VALADIER Fernand, LYON |

ELECTIONS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES DU C.N.R.S. - 1989

Liste présentée par le SNTRS - CGT

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique - C.G.T.

Vous êtes appelés à élire vos représentants à la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.).

LES C.A.P. ONT DES COMPÉTENCES ÉTENDUES

Elles interviennent obligatoirement sur les titularisations, les promotions, la discipline, les détachements, les mises en disponibilité, les mutations et, en tant que Commission de Réforme, sur les congés maladie, sur les accidents de service et l'invalidité.

Elles sont, pour vous, un moyen de recours. A votre demande, elles sont consultées sur le passage à temps partiel, les autorisations d'absence pour stage de préparation à un concours ou de formation continue, la révision de la notation, le refus d'inscription deux années de suite à un tableau d'avancement.

Elles interviennent à la demande de la moitié des élus titulaires sur toute question d'ordre individuel. Les C.A.P. jouent ainsi le rôle d'instances ultimes de recours face à une décision de l'Administration.

CES ELECTIONS ONT LIEU ALORS QUE MINISTRE ET DIRECTION DU CNRS REFUSENT TOUJOURS DE NEGOCIER VERITABLEMENT AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES.

Il y a eu certes des "discussions" mais le but du Ministère et de la Direction était de discuter pour ne rien céder. Le Ministère entendait faire participer les syndicats à la mise en œuvre de sa politique.

Le rôle d'un syndicat est de défendre les revendications des personnels et d'organiser l'action pour les faire aboutir indépendamment des gouvernements en place.

Nous refusons cette conception des relations Administration/Syndicats.

Pour cette raison, et devant le vide des propositions gouvernementales, nous avons refusé d'accepter le relevé de conclusions des discussions avec le Ministère.

AU CNRS, LA SITUATION S'AGGRAVE :

- L'insuffisance des créations d'emploi se traduit par un développement de l'emploi précaire.

- La précarisation de nombreuses équipes, au moyen des Structures Diverses d'Intervention (S.D.I.), rend critique la situation des I.T.A. qui y sont affectés.

- Le manque de postes et de crédits tend à aggraver les conditions de travail.

- Les qualifications ne sont pas reconnues et le sous-classement reste massif : il y a environ 5000 sous-classés.

- Notre syndicat a lutté de longues années pour un statut de titulaires. Comme nous l'avons dit en 1984 et comme l'expérience l'a

confirmé depuis, le manque d'ambition et les restrictions budgétaires qui ont présidé à sa création le rendent mal adapté aux conditions de la recherche. Deux exemples parmi d'autres : l'existence de plusieurs grades dans un même corps, des concours inadaptés.

- Les salaires sont trop faibles et les carrières sont insuffisantes ; la baisse du pouvoir d'achat (-12% en 7 ans) des salaires des fonctionnaires et les cotisations supplémentaires ont dégradé encore plus une situation déjà difficile.

- Le gouvernement veut obliger à payer une seconde fois pour la retraite de titulaires en refusant toute mesure particulière qui tiendrait compte de notre histoire de contractuels à statut.

VOS ELUS S.N.T.R.S.-C.G.T.

Ils veilleront à ce que vos droits soient respectés et interviendront dans tous les domaines avec un seul souci : votre intérêt.

A chaque fois que vous les sollicitez, ils seront vos avocats face à l'Administration.

Ils agiront avec sérieux et en toute indépendance vis-à-vis de l'Administration.

Ils s'engagent à rendre compte de l'accomplissement de leur mandat.

POUR UN VERITABLE SYSTEME DE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS DEBOUCHANT SUR LA PROMOTION.

- **CHANGEMENT DE CORPS.** Le S.N.T.R.S.-C.G.T. se prononce sans ambiguïté pour que la qualification mise en œuvre par les agents soit l'élément décisif pour départager les candidats à la promotion de corps.

Des critères indiscutables et valables pour tous (experts, membres des C.A.P. et Direction) doivent être négociés et affichés pour le jugement des qualifications. Les Fiches d'Emploi Type, actualisées, devraient en être une base.

- **CHANGEMENT DE GRADE (classe, niveau).** Le S.N.T.R.S.-C.G.T. s'exprime clairement contre l'institution de classes dans les corps (exception faite de la Hors Classe d'Ingénieurs de Recherche qui, avec une carrière équivalente aux DR1 devrait constituer un nouveau corps d'Ingénieur Directeur).

Ces classes sont autant de barrages dans la carrière des agents. Cependant, aujourd'hui, ces classes existent. Le S.N.T.R.S.-C.G.T. agira pour que des critères soient définis pour le choix des promus.

Vos élus S.N.T.R.S.-C.G.T. refuseront toute utilisation de critères subjectifs. Ils se prononceront au vu du contenu du dossier et des informations qui leur seront transmises par les militants locaux du syndicat.

Le SNTRS-CGT se prononce contre le préclassement régional par l'administration. Il revendique la mise en place de CAP préparatoires régionales.

Il agira avec vous pour que les agents classés sur listes complémentaires soient nommés.

POUR UNE MOBILITE EXCLUSIVEMENT VOLONTAIRE

Vos élus S.N.T.R.S.-C.G.T. agiront contre tout projet de mutation autoritaire. Ils veilleront à ce que l'intérêt des agents soit pris en compte avant tout autre chose ; c'est-à-dire que cette mobilité doit être négociée, qu'elle n'entraîne pas de déqualification et qu'elle soit associée, le cas échéant, à la formation.

Ils aideront les agents à trouver des solutions satisfaisantes.

L'article 240 du statut cadre doit s'appliquer à tous les ITA quelle que soit leur affectation (laboratoire ou service). Après le délai d'un an (Art. 240), trois propositions (dont une dans le département) doivent être faites au lieu d'une aujourd'hui (article 241).

Cet emplacement a été consacré aux problèmes spécifiques des corps, dans cette profession de foi :

**RECONNAITRE LE ROLE ET LES DROITS DES INGENIEURS DU C.N.R.S.
LES ASSISTANTS INGENIEURS
LA SITUATION DES TECHNICIENS
LA SITUATION DES ADJOINTS TECHNIQUES ET AGENTS TECHNIQUES
ATTACHES D'ADMINISTRATION
LA SITUATION DES SECRETAIRES D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE
LA SITUATION DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

Pour prendre connaissance de l'article vous concernant, nous vous invitons à vous reporter à la profession de foi qui vous sera adressée par le CNRS avec l'ensemble du matériel électoral. Nous avons également publié les différents paragraphes dans notre bulletin SNTRS-INFO n° 23 du 31/10/89.

Pour tous les ITA le SNTRS-CGT demande :

- De meilleures rémunérations et donc l'amélioration de la grille actuelle et, dans l'attente, 75 points supplémentaires pour tous (1500 F nets).
- L'application de la prime à 16% pour tous les corps, mensualisée et non modulée, dans l'attente de son intégration au salaire. En cas de promotion, la nouvelle prime doit être attribuée à compter de la date de la nomination.
- De meilleures carrières, ce qui passe par :
 - la suppression des barrages de grade et, dans cette attente, par le passage automatique dans le grade supérieur dès que les conditions statutaires sont remplies et par la suppression des contingentements.
 - des durées d'échelons de 2 ans maximum.
 - un assouplissement des concours tout en garantissant l'éga-

lité des chances, la gestion nationale des corps et la publicité la plus large.

- des conditions d'âge ou d'ancienneté moins importantes pour l'accès aux concours internes ou à l'avancement de corps au choix.
 - un classement dans les corps supérieurs après concours ou avancement au choix qui fasse bénéficier les promus d'un indice au moins égal à celui qu'ils détenaient auparavant.
 - des moyens pour le reclassement de tous les ITA sous-classés, et pour le choix des agents à promouvoir à ce titre, la mise en place d'une commission paritaire de reclassement.
 - la prise en charge des frais de mission pour les candidats aux concours internes.
- Qu'il soit tenu compte de la situation particulière des agents des EPST (contractuels à statut) pour la validation des services de non titulaire.

Le SNTRS-CGT s'opposera avec la plus grande fermeté à la mise en place des recrutements par métier et spécialité (une telle mesure conduirait à terme à ouvrir des concours à des niveaux différents selon les métiers pour un même niveau de qualification), ainsi qu'à toute tentative d'individualisation des salaires.

VOUS REFUSEZ :

LA PRECARISATION DE L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT DES CONTRATS A DUREE LIMITEE ;

VOUS VOULEZ :

- le reclassement de tous les sous-classés ;
- un système de reconnaissance des qualifications aboutissant sur des promotions ;
- de meilleurs salaires, de meilleures carrières ;
- une amélioration du statut ;
- des C.A.P. jouant tous leurs rôles ;
- des élus efficaces, indépendants et à votre service ;
- l'ouverture de véritables négociations.

**Agissez avec le SNTRS-CGT
VOTEZ, FAITES VOTER
pour la liste présentée par le SNTRS-CGT**

VOTEZ SANS RATURE, NI PANACHAGE, SOUS PEINE DE NULLITÉ

Ceci n'est pas un bulletin de vote

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

DU C.N.R.S. - 1989

Liste présentée par

le S.N.T.R.S.-C.G.T.

CAP N° 3 : IR
1854 inscrits dont 92 IR0,
505 IR1, 1257 IR2.

INGÉNIEURS DE RECHERCHE 1^{re} CLASSE :

| | |
|-------------------------|--------------|
| Mme SCANDELLARI Monique | MARSEILLE |
| M. FONDERE Jean-Pierre | VILLETANEUSE |
| M. VALADIER Fernand | LYON |
| M. CHERVIN Jean-Claude | PARIS |

INGÉNIEURS DE RECHERCHE 2^{de} CLASSE :

| | |
|------------------------|----------|
| M. STEINMETZ Daniel | TOULOUSE |
| M. FRAJERMAN Claude | ORSAY |
| Mme DEVILLIERS Ginette | PARIS |
| Mme FARCY Jacqueline | THIAIS |

CAP N° 4 : IE
3419 inscrits dont 508 IE1,
2911 IE2.

INGÉNIEURS D'ÉTUDES DE 1^{re} CLASSE :

| | |
|----------------------------|-----------|
| M. BOUGNET François | VERRIÈRES |
| M. PERRIER Guy | GRENOBLE |
| M. MIRE Alex | TOULOUSE |
| Mme DESCHATRETTE Catherine | PARIS |

INGÉNIEURS D'ÉTUDES DE 2^{de} CLASSE :

| | |
|---------------------|----------|
| M. LAFFORGUE Jean | TOULOUSE |
| Mme SAINTON Joëlle | ORSAY |
| M. PLANTARD Joël | BORDEAUX |
| Mme MULLER Danielle | PARIS |

CAP N° 5 : AI
1332 inscrits

ASSISTANTS-INGÉNIEURS

| | |
|------------------------|----------------|
| M. MEENS Roger | STRASBOURG |
| Mme LERICHE Bernadette | VERRIÈRES |
| M. SENDAT Alain | BORDEAUX |
| M. LACÀISSE Bernard | PARIS |
| M. CARRETTE Alain | MONTPELLIER |
| M. GILLIA Jean | GRENOBLE |
| M. MASSOT Jean-Claude | GIF-SUR-YVETTE |
| Mme TEMPLIER Joëlle | PARIS |

CAP N° 6 : T
3021 inscrits dont 1241 T1,
282 T2, 1498 T3.

TECHNICIENS DE 1^{re} CLASSE

| | |
|-----------------------|-------------|
| M. ALLEGRET André | MONTPELLIER |
| M. BONNET André | ORLEANS |
| M. SALIGNIERES Guy | BORDEAUX |
| M. ANDRIEU Jean-Louis | LYON |

TECHNICIENS DE 2^{de} CLASSE

| | |
|------------------------|----------|
| M. AUDIN Jacques | BORDEAUX |
| M. TROALEN Jean-Pierre | DIJON |
| Mme DEDIEU Annie | TOULOUSE |
| M. MULLER Alain | ORSAY |

TECHNICIENS DE 3^{de} CLASSE

| | |
|-------------------------|-----------|
| M. SCHWARTZMANN Richard | PARIS |
| M. SCHONT Robert | ORSAY |
| M. BUCHET Guillaume | MARSEILLE |
| M. TRULLARD Hervé | LILLE |

CAP N° 7 : AJT
1074 inscrits dont 151 AJT1,
923 AJT2.

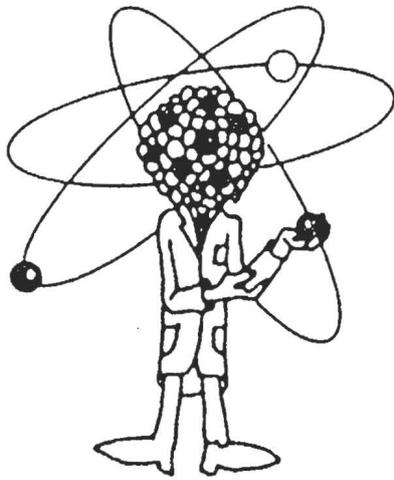
ADJOINTS TECHNIQUES DE 2^{de} CLASSE

| | |
|---------------------|-----------|
| M. SAIHI Samy | PARIS |
| Mme PEREY Manuella | TOULOUSE |
| M. RE Christian | MARSEILLE |
| M. LAZARECKI Daniel | LILLE |

CAP N° 8 : AGT
404 inscrits dont 62 AGT1,
342 AGT2.

AGENTS-TECHNIQUES DE 2^{de} CLASSE :

| | |
|--------------------|------------|
| Mme HENSGEN Sylvia | STRASBOURG |
| Mme REY Thérèse | BORDEAUX |
| M. GUILLON Noël | CHIZE |
| Mme GUILLEN Andrée | PARIS |



C.N.R.S.

ELECTIONS AUX C.A.P.

DU 7 NOVEMBRE
AU 12 DECEMBRE

1 9 8 9

Agissez
avec le **SNTRS-CGT**

VOUS REFUSEZ :

LA PRECARISATION DE L'EMPLOI ET LE
DÉVELOPPEMENT DES CONTRATS A DUREE LIMITEE

VOUS VOULEZ :

- le reclassement
de tous les sous-classés

- un système de
reconnaissance
des qualifications aboutissant
à des promotions

VOTEZ SNTRS-CGT